

Regards sur Anjou

Vie communautaire



10^e Fête de la famille

Les parents au cœur d'un Québec Famille!



Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui se tiendra du 13 au 19 mai prochains, l'arrondissement d'Anjou convie toute la population à participer à la 10^e Fête de la famille le samedi 25 mai, de 10 h à 15 h, dans le stationnement **de la mairie d'arrondissement ou, en cas de mauvais temps, à l'aréna Chaumont.**

Au fil des années, l'événement s'avère un moment privilégié pour les familles de découvrir les services qu'offre l'arrondissement d'Anjou et son milieu communautaire lors d'une journée festive inoubliable! **Une foule d'activités gratuites!**

Encore cette année, plusieurs activités sont au programme de la journée :

- Kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement et par les organismes communautaires, sportifs et culturels
- Ateliers de maquillage et de bricolage
- Animations
- Spectacle pour enfants
- Jeux gonflables, etc.
- Un goûter (hot dogs et pizza aux tomates) sera offert à tous, entre 11 h 30 et 12 h 30.

Service de transport gratuit

Pour se rendre au site de la fête, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents selon les horaires suivants :

Départs en direction du stationnement de la mairie d'arrondissement

- Église Jean XXIII à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30
- Bibliothèque du Haut-Anjou à 9 h 35, 10 h 35 et 11 h 35

- École des Roseraies à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45
- Ancien Centre Chénier à 9 h 50, 10 h 50 et 11 h 50
- Centre Roger-Rousseau à 9 h 55, 10 h 55 et 11 h 55

En cas de pluie seulement, départs en direction de l'aréna Chaumont

- Église Jean XXIII à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30
- Bibliothèque du Haut-Anjou à 9 h 35, 10 h 35 et 11 h 35
- École des Roseraies à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45
- Bibliothèque Jean-Corbeil à 9 h 50, 10 h 50 et 11 h 50
- Ancien Centre Chénier à 9 h 55, 10 h 55 et 11 h 55

Pour revenir chez vous

Les heures de départ de l'autobus bleu, peu importe le site, sont les suivantes : 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30.

Merci à nos organismes partenaires!

Cette grande fête familiale est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou en collaboration avec de nombreux organismes et associations qui seront sur place pour vous recevoir!

Renseignements : 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8223 (soir et fin de semaine)

Adresses

Église Jean XXIII
7100, av. de l'Alsace

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est

École des Roseraies
6440, boul. des Galeries-d'Anjou

Ancien Centre Chénier
8330, av. Chénier

Centre Roger-Rousseau
7501, av. Rondeau

Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, av. Goncourt

Message de Luis Miranda

Les beaux jours sont arrivés, l'extérieur est à l'honneur.



Enfin, le printemps est à nos portes et on redécouvre la joie d'ouvrir en grand nos fenêtres et de déambuler dans les rues et dans les parcs, pour le simple plaisir d'être dehors.

Alors que nos équipes travaillent à embellir nos rues et nos parcs, vous serez nombreux à vous occuper des terrains qui entourent vos propriétés. Aussi, j'aimerais vous rappeler qu'avant de procéder à des travaux d'aménagement extérieurs, tant à l'avant, sur le côté qu'à l'arrière, il est important de consulter l'arrondissement pour que ces aménagements respectent les règlements municipaux.

En effet, c'est avec le souci de rendre nos rues plus agréables et de lutter contre les îlots de chaleur que différents règlements encadrent la coupe des arbres, la proportion des terrains consacrée aux espaces verts ou encore l'aménagement des aires de stationnement.

La qualité de vie dans l'arrondissement est la responsabilité de tous et vous pouvez contribuer à nos efforts pour augmenter la proportion de verdure et d'arbres dans nos rues. Alors, avant de vous lancer dans de grands changements, informez-vous!

Sur un tout autre plan, afin de répondre aux questions et aux préoccupations des résidents de notre arrondissement, les représentants de Lafarge viendront à notre rencontre pour présenter les activités de la carrière de Montréal-Est. Venez y participer le mercredi 15 mai à 19 h (voir page 4 pour les détails).

J'espère avoir aussi l'occasion de vous rencontrer en grand nombre lors de notre 10^e Fête de la famille qui fait la Une de ce bulletin.

Pour terminer, je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous et que vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2013 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Concours de décorations de Noël 2012

Félicitations aux gagnants et aux gagnantes

Les noms des gagnants et des gagnantes du Concours de décorations de Noël 2012 ont été dévoilés lors d'une cérémonie tenue à la mairie d'arrondissement le vendredi 15 mars en présence d'élus de l'arrondissement, des membres du comité d'embellissement et de gagnants. Agissant à titre de mairesse suppléante d'arrondissement et présidant la cérémonie, M^{me} Michelle Di Genova Zammit s'est adressée aux gagnants en ces termes : « Sachez que votre contribution à l'embellissement du milieu de vie angevin demeure des plus appréciées ». Des présents leur ont été offerts en souvenir par l'arrondissement.



On aperçoit sur la photo, en compagnie des gagnants et des membres du comité d'embellissement, les élus qui ont participé à la cérémonie, M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement du district Centre et présidente du comité d'embellissement, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement du district Est. À noter que le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, et le conseiller d'arrondissement du district Ouest, M. Gilles Beaudry, n'ont pu assister à cet événement.

Liste des gagnants

Anna et Domenico Spadafora
8371, av. André-Laurendeau

Famille Linda et Neil Rail
6441, boul. des Roseraies

Ginette et Normand Gagnon
6202, place des Pignerolles

**Les Terrasses Versailles
Le Groupe Résidence Excellence**
6921, boul. des Galeries-d'Anjou

Claudette et Michel Clément
8251, av. du Curé-Clermont

Famille Gilbert
8241, av. du Curé-Clermont

Famille Sanviti
6200, av. du Bois-de-Coulonge

Famille Jean-Louis Lavoie
5830, av. du Bois-de-Coulonge

Jacqueline et Yvon Morneau
8160, boul. de Châteauneuf

Diane et Roger Dauphinais
8271, place de Vaujours

Claudette et Robert Frenette
7775, place de Bayeux

Oscar Palma
7089, av. Azilda



Bureau du citoyen

Gilles Beaudry
Samedi 11 mai

Rencontre sans rendez-vous, de 9 h à midi à la mairie d'arrondissement, pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.

Le prochain Bureau du citoyen aura lieu en juin.

Nouveau programme

Un arbre pour les nouveau-nés

Il est prévu dans le *Plan local de développement durable 2012-2015* qu'environ 200 arbres soient plantés annuellement sur le domaine public en 2013, 2014 et 2015. Il s'agit, en fait, d'une contribution au déploiement du Plan d'action canopée élaboré par la Direction des grands parcs et du verdissement auquel l'arrondissement d'Anjou a donné son adhésion.

Dans ce contexte, les Angevins et les Angevines pourront eux aussi contribuer à l'amélioration des infrastructures vertes de l'île de Montréal en participant au tout nouveau programme « Une naissance – un arbre » que vient de lancer l'arrondissement auprès des parents du territoire angevin.

Aux dires de la conseillère d'arrondissement, M^{me} Michelle Di Genova Zammit, qui préside la Commission des services aux citoyens, « ce programme permettra d'améliorer la qualité de notre milieu de vie chaque fois que la venue d'un nouveau-né sera portée à la connaissance de l'arrondissement. »

Les parents d'un nouveau-né qui souscriront au programme seront invités à choisir un arbre parmi les espèces suivantes : l'érable (Acer), l'amélanchier du Canada (Amelanchier canadensis), le Ginkgo biloba, le lilas et le chêne (Quercus).

Pour tout renseignement et inscription, composez le 514 493-8004 ou 514 493-8000.

Jour férié

Journée nationale des patriotes

Les bureaux administratifs ainsi que les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermés le lundi 20 mai.

Bon congé à toutes et à tous.

Venez rencontrer vos élus

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires les **mardis 7 mai et 4 juin**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Sécurité incendie

Portes ouvertes à la caserne 28



La caserne 28 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), située au 7650, boulevard de Châteauneuf, ouvrira ses portes à la population le samedi 11 mai, de 10 h à 16 h. Les citoyens pourront venir rencontrer les pompiers et les agents de prévention.

Cette journée portes ouvertes est organisée dans le cadre des festivités entourant le 150^e anniversaire de fondation du premier *Département de feu*. En effet, **le premier service canadien d'incendie permanent** a été créé à Montréal le 22 avril 1863. Plusieurs activités sont prévues toute l'année sur l'île de Montréal pour souligner cet événement. Pour consulter la programmation complète du 150^e du SIM, visitez le site ville.montreal.qc.ca/sim.

Les pompiers vous attendent en grand nombre, accompagnés de vos enfants, à la caserne!

Où installer l'avertisseur de fumée?

Selon le règlement en vigueur sur l'île de Montréal, chaque étage de votre résidence doit être muni d'un avertisseur de fumée fonctionnel. Éloigné des coins, l'avertisseur s'installe au plafond, à une distance d'au moins 10 cm des murs, ou en haut du mur, à une distance de 10 à 30 cm du plafond. S'il se déclenche inutilement à répétition, déplacez-le ou optez pour un modèle muni de la fonction d'arrêt temporaire (silence).

L'installation de l'avertisseur de fumée est obligatoire en vertu du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal. Pour consulter ce règlement, visitez le site Internet du SIM à ville.montreal.qc.ca/sim, section « Règlements ».

La brigade de l'avertisseur de fumée reconduite

Pour une 4^e année consécutive, la brigade de l'avertisseur de fumée du SIM sera à pied d'œuvre de la fin du mois de mai à la fin du mois d'août. Les brigadiers iront, par groupes de deux, de porte en porte à la rencontre de citoyens afin de vérifier la présence et le bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée. Au besoin, ils installeront une pile ou un avertisseur de fumée, contribuant ainsi à faire de votre maison un lieu des plus sécuritaires.

Cette brigade de l'avertisseur de fumée prête main-forte aux agents de prévention et aux pompiers qui effectuent régulièrement ce type de vérifications à domicile. Au cours de l'été 2012, à eux seuls, à l'échelle de l'île de Montréal, les brigadiers ont visité plus de 41 000 résidences, installé près de 4 400 piles et plus de 4 700 avertisseurs de fumée au lithium, dont la pile a une durée de vie d'environ 10 ans.

L'arrondissement d'Anjou invite ses citoyens à accueillir la brigade de l'avertisseur de fumée lors de son passage.



Économies d'eau potable



La patrouille bleue sillonne Anjou

Durant le mois de mai, deux membres de la patrouille bleue, déléguée par le Service de l'eau de la Ville de Montréal, parcourent le territoire angevin dans la foulée de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* et du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*. Ils ont pour mandat de :

- vous sensibiliser à la réglementation en vigueur sur l'utilisation de l'eau potable et sur l'adoption de comportements de consommation responsables;
- vous faire connaître la réglementation en matière de protection des bâtiments contre les refoulements;

- inciter les propriétaires à mieux gérer à la source les eaux pluviales, par le détournement des eaux des gouttières et la promotion de barils de récupération de l'eau de pluie.

Par exemple, la patrouille vous informe sur les équipements que vous pouvez installer, à peu de frais, à l'intérieur ou à l'extérieur, pour réaliser d'importantes économies d'eau, comme équiper vos robinets de dispositifs réduisant le débit ou vous procurer un baril de récupération de l'eau de pluie en vue de l'arrosage de vos aménagements paysagers.

Nous vous invitons à réserver un accueil chaleureux à nos deux patrouilleurs.

Responsabilité citoyenne

Milou se promène, ramassez!



Rappel : licence de chien

Le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, acquérir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. Une licence coûte 15 \$ par chien la première année et doit être renouvelée, les années suivantes, au coût de 25 \$. Veuillez noter qu'elle est gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus (sur présentation d'une pièce justificative) propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, ainsi que pour toute personne aveugle propriétaire d'un chien guide.

À noter que le règlement adopté en décembre dernier par le conseil d'arrondissement stipule que des frais de 5 \$ sont maintenant exigés pour remplacer une licence perdue.

Les licences 2013 sont disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au bureau Accès Anjou.

Renseignements : 311.

Fête des Mères

Dévouées mamans, c'est à votre tour de vous laisser parler d'amour le 12 mai prochain. Aussi, les élus et le personnel de l'arrondissement tiennent-ils à inviter tous les citoyens angevins, du plus jeune au plus âgé, à célébrer ce jour en démontrant à leur mère combien elle leur est chère.



Vente de composteurs domestiques à prix réduit



Vous triez les matières et vous les déposez lors des collectes appropriées (ordures, matières recyclables ou objets encombrants, notamment) ou vous les apportez à l'éco-centre (par exemple les résidus domestiques dangereux). L'arrondissement d'Anjou vous félicite de votre engagement envers la protection de nos ressources et vous convie à aller encore plus loin. Afin de réduire encore davantage la quantité d'ordures ménagères dirigées vers les sites d'enfouissement, Anjou met à votre disposition des composteurs domestiques à prix réduit. Vous réduirez ainsi d'environ 40 % le volume de votre sac à ordures!

Le composteur domestique est :

- doté d'une capacité de 300 litres;
- conçu en plastique recyclé;
- et coûte 40 \$ (avant taxes). Ce prix est modifiable sans préavis.

Sachez que le compost ne dégagera pas d'odeurs si vous suivez les conseils du **guide fourni avec le composteur** qui vous explique comment fabriquer le compost.

Où et comment récupérer le composteur?

Pour le récupérer, il suffit de vous présenter à la Direction du développement du territoire et études techniques (7171, rue Bombardier) muni d'une preuve de résidence. Mentionnons qu'aucun remboursement ou échange n'est possible et que le paiement doit être fait en espèces, par chèque établi à l'ordre de la Ville de Montréal ou par carte de débit ou de crédit. En acceptant cette offre, vous devez vous assurer de pouvoir installer le composteur de manière à ce qu'il ne soit pas visible de la rue.

Renseignements : 514 493-8086.

Arrachez l'herbe à poux!



Au Québec, une personne sur six est allergique au pollen de l'herbe à poux et les coûts économiques annuels se chiffrent en millions de dollars. Pour contrôler cette mauvaise herbe, la méthode la plus simple, la moins coûteuse et sans risque est l'arrachage manuel des plantes. En l'arrachant **avant la floraison** (vers le début d'août), non seulement elle ne produira pas des millions de grains de pollen, mais elle ne se reproduira pas et n'envahira pas les terrains. Lorsqu'il est impossible d'effectuer l'arrachage, il est possible de réduire significativement la quantité de pollen dans l'air en effectuant deux tontes à la mi-juillet et à la mi-août.

Comment reconnaît-on cette plante?

Il en existe trois espèces : la petite, la grande et la vivace. La petite est celle que l'on retrouve le plus fréquemment. Elle s'installe le long des trottoirs, dans les ruelles et autour des arbres bordant une rue.

Ses caractéristiques :

- Ses feuilles sont d'un vert uniforme des deux côtés, très découpées et sont opposées à la base et alternées à l'extrémité supérieure.
- Sa tige est couverte de poils.
- Ses fleurs mâles sont verdâtres, regroupées en épi au sommet de la plante et peuvent mesurer jusqu'à 15 cm.
- À maturité, la plante mesurera entre 10 et 100 cm (4 à 40 po).

Croissance

Les graines germent habituellement à la mi-mai et la plante atteint sa maturité entre la fin juillet et la mi-août. À ce moment, les fleurs mâles sont épanouies et relâchent leur pollen.

Conseils

Voici quelques conseils qui vous aideront à alléger les symptômes de l'allergie à l'herbe à poux :

- Détruisez le plus de plantes possible lorsque vous en trouvez. Notez que la plante n'est pas allergène au toucher.
- Favorisez les activités extérieures en fin de journée, alors que la concentration de pollen d'herbe à poux est moins élevée.
- Sortez après la pluie, alors que les grains de pollen sont moins portés à s'envoler.
- À la maison, utilisez un climatiseur ou un filtre à air.

Renseignements : site du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec au www.herbeapoux.gouv.qc.ca.

Prolongation du programme Feu vert en 2013

Le programme Feu vert, qui devait initialement prendre fin en mars 2013, est prolongé d'un an (ou jusqu'à épuisement des fonds). Les résidents de l'île de Montréal disposent d'un délai supplémentaire pour se départir de leurs vieux poêles et foyers et avoir droit à un incitatif pouvant atteindre 900 \$. Ce programme leur offre la possibilité de remplacer leur ancien appareil de chauffage au bois par un système électrique, à granules, au gaz naturel ou au propane, qui rejette beaucoup moins de particules fines dans l'atmosphère. Les vieux poêles peuvent aussi, tout simplement, être retirés.

Financé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le programme Feu vert est géré par Équiterre. Il cible spécifiquement les poêles et foyers au bois non conformes aux normes de l'Environmental Protection Agency (certification EPA) ou de l'Association canadienne de normalisation (certification CAN/CSA-B415.1), et qui sont donc particulièrement polluants.

Renseignements : www.feuvvert.org ou téléphoner au 514 871-VERT (8378).

Invitation

Rencontre avec des représentants de la carrière Lafarge



Des représentants de l'entreprise Carrière Lafarge Canada rencontreront les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement d'Anjou afin de leur expliquer les activités qui se déroulent à la carrière de Montréal-Est.

Cette rencontre aura lieu le mercredi 15 mai, à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement d'Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Il vous sera ainsi possible de vous familiariser avec les installations de Carrière Lafarge Canada pour qui il importe de construire de meilleures villes et communautés.

C'est un rendez-vous!

Soyez présents en grand nombre!

Plan local de développement durable en ligne

Le Plan local de développement durable est maintenant en ligne! Vous pouvez le consulter sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou à ville.montreal.qc.ca/anjou.

On composte les résidus verts

Une façon efficace de diminuer la quantité de matières enfouies

Le tiers de nos déchets étant constitué de matières organiques, la collecte des résidus verts permet de valoriser et de transformer ces matières en compost. En prenant part à cette collecte, vous protégez notre environnement. Départissez-vous de vos résidus verts en utilisant des sacs en papier, ils seront ensuite transformés en compost pour embellir votre quartier.



Jours de collecte

Les mercredis

Mai
15, 22 et 29

Juin
5

Août
28

Septembre
4, 11, 18 et 25

Octobre
2, 9 et 16 (résidus verts)
23 et 30 (feuilles mortes)

Novembre
6 et 13 (feuilles mortes)

Résidus verts acceptés

- les résidus de nettoyage de jardins, de potagers et d'arbres fruitiers
- les rognures de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit fortement encouragée)
- les branches de conifères (1 m de long et 5 cm de diamètre maximum)
- les feuilles mortes

Matières refusées

- la terre et la pierre
- les branches de feuillus (font l'objet d'une collecte distincte)
- les souches et les troncs d'arbres
- les résidus alimentaires
- la litière d'animaux

Contenants acceptés

- les contenants rigides réutilisables
- les sacs en papier

Points de collecte

Collecte sur rue

- Les contenants doivent être déposés devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même

Écocentres

- Les résidus verts peuvent être apportés à l'un des écocentres de Montréal. Visitez le site ville.montreal.qc.ca/ecocentres

Renseignements :
311 ou ville.montreal.qc.ca/rv

Attention !

Afin de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne, les branches de feuillus doivent être ramassées à part des résidus verts.

Branches acceptées

- les branches de feuillus (frêne, bouleau, érable, orme d'Amérique, chêne, hêtre, tilleul d'Amérique, lilas, etc.)

Matières refusées

- les souches et les troncs d'arbres
- les racines (font l'objet de la collecte des résidus verts)
- les branches de conifères (font l'objet de la collecte des résidus verts jusqu'à 1 m de long et 5 cm de diamètre maximum et peuvent être apportées à l'un des écocentres de Montréal)
- les branches coupées par une entreprise privée (qui doit en disposer elle-même)

Règles à suivre

- s'assurer que le diamètre du tronc n'excède pas 20 cm (8 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse

- déposer les branches après 19 h la veille de la collecte
- ne pas les attacher
- mettre le côté coupé vers la rue

Point de collecte

Les branches de feuillus devront être déposées en face de la propriété, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci. Elles seront déchiquetées sur place.

Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte au 311.

Jardinage

Distribution gratuite de compost

L'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuitement le **samedi 11 et le dimanche 12 mai, de 8 h à 18 h**, au Complexe environnemental de **Saint-Michel**. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant, le complexe est accessible par le prolongement nord de la rue d'Iberville. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac.

Renseignements : 311.

Luttons ensemble contre l'agrile du frêne



Le fait de déchiqueter les branches d'arbres sur place évite la propagation de l'agrile du frêne, un petit insecte originaire d'Asie qui a causé, depuis 2002, la perte de plus de 20 millions de frênes sur le continent nord-américain et dont la présence a été détectée à Montréal. Le déchiquetage permet de détruire les larves et les insectes matures.

L'arrondissement invite donc la population à respecter les règles applicables à chaque collecte (résidus verts, branches) afin de limiter les ravages potentiels de cet insecte sur notre territoire.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca/agrile.



Jours de collecte

Les mercredis
entre 8 h et 19 h

Mai
8 et 22

Juin
5 et 19

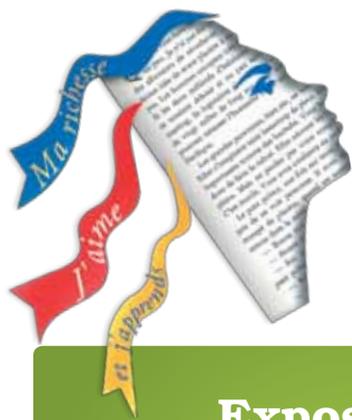
Juillet
3, 17 et 31

Août
14 et 28

Septembre
11 et 25

Octobre
9 et 23

Novembre
6 et 20



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Épluchez une orange en lisant une histoire à votre enfant, il grandira en santé!



Jardins communautaires

Des jardinets sont encore disponibles! Faites vite pour en obtenir un!

Renseignements : 514 493-8200

Expositions

Rappel

Des artistes amateurs exposent présentement leurs œuvres à la Galerie d'art Goncourt. Les heures d'ouverture sont les mêmes que celles de la bibliothèque Jean-Corbeil, à l'exception des mercredis 1^{er} et 8 mai où la galerie fermera à 18 h 30.
Renseignements : 514 493-8200.

Activité jeunesse

Les débrouillards

L'électricité

Dimanche 16 juin, premier atelier à 14 h, deuxième atelier à 15 h 30

Pour les 6 à 12 ans

Bibliothèque Jean-Corbeil, section jeunesse

Inscriptions obligatoires dès le 27 mai

Un atelier à la fois scientifique, instructif et ludique! Venez apprendre tout en vous amusant!

Heure du conte en pyjama

Le mardi soir du 21 mai au 18 juin à 19 h

Pour les 3 à 6 ans

Bibliothèque Jean-Corbeil

Amenez votre enfant, avant qu'il ne se couche, écouter une histoire à la bibliothèque. Pyjamas et nounours mais aussi parents en pyjama sont les bienvenus!



Mercredis agités

Les mercredis 8 et 22 mai à 16 h

Pour les 7 ans et plus

Bibliothèque Jean-Corbeil, section jeunesse

Le mercredi après l'école, la bibliothèque s'agite! Bricolages, découvertes, contes et jeux : viens agiter tes méninges à la bibliothèque.

Concours

Grande finale du concours É-lisez-moi

Le jeudi 21 mars dernier, à la bibliothèque Jean-Corbeil, la grande finale du concours É-lisez-moi a pris la forme d'un débat entre les participants. Les bibliothèques d'Anjou tiennent à remercier les courageux jeunes participants, les membres du jury, l'écrivain Marc-André Pilon (invité d'honneur), le public ainsi que les Galeries d'Anjou de leur généreuse commandite!



Les membres du jury et la gagnante du débat qui reçoit un prix de 500 \$ offert par les Galeries d'Anjou.

De gauche à droite : M. Denis Vézina, auteur, dont le dernier roman, Molly Galloway, est paru aux éditions Hurtubise l'automne dernier; M^{me} Lorraine Da Costa, directrice du marketing des Galeries d'Anjou, Virginie Brault, la grande gagnante; M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement; M. David Chagnon, directeur adjoint de l'école Jacques-Rousseau.



M^{me} Lorraine Da Costa et le récipiendaire du prix de participation de 250 \$ donné par les Galeries d'Anjou.



Les finalistes en compagnie de Joachim Luppens, bibliothécaire et organisateur du concours.

Exposition

Disparaître

par Bryan Beyung



De gauche à droite : Sonia Gravelle, agent de développement en loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Bryan Beyung, artiste peintre, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou.



Plus de 125 personnes ont assisté, en mars dernier à la Galerie d'art Goncourt, au vernissage des œuvres de l'artiste peintre, Bryan Beyung. À cette occasion, les personnes présentes ont pu apprécier son talent en émergence, sa vision et son authenticité. Bryan peint à la fois pour capter une image ou un moment, pour graver un souvenir éternellement, mais également dans un souci de se construire et de se mettre en scène. L'exposition a pris fin le 13 avril.